



Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 650-2025

MARDI 4 FÉVRIER 2025 À 19 H 30

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 650-2025 « RÈGLEMENT NUMÉRO 650-2025 PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) »

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière :

Que le conseil municipal a adopté lors de la séance régulière du 14 janvier 2025, le projet de règlement numéro 650-2025 intitulé : « Règlement numéro 650-2025 projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) ».

Que l'assemblée de consultation publique se tiendra lors de la séance du 4 février 2025 à 19 h 30.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le président d'assemblée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal au 216, Route 271 à Saint-Benoît-Labre.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 20^e jour de janvier 2025

Coralie Rodrigue,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, ce 20^e jour de janvier 2025.

Coralie Rodrigue
Directrice générale et greffière-trésorière